



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 24/08/2023

(Convocation du 14/08/2023)

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle du conseil de la mairie le 24/08/2023 à 18h30, sous la présidence de Monsieur le Maire, Francis ESCALÉ.

Membres Présents : 12

Mesdames BICIEN D'ASSAT, LAMARQUE, MONREPOS, Messieurs BAZIR, BERTRANINE, BOUQUET, ESCALÉ, GONCALVES, LAMAZOU, LEBAS, NIBERON, PEYRE.

Membres Absents Excusés : 2

Messieurs SUPERVIELLE (procuration à M. GONCALVES), ARTEAGA (procuration à M. BERTRANINE).

Secrétaire de séance : Madame LAMARQUE

Avant de commencer la séance, M. le Maire appelle les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur le compte rendu du 31 juillet 2023. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

I. AUGMENTATION TARIFS COMMUNAUX : Délibération n° 2023-08-29

Monsieur le Maire donne la parole à Mme LAMARQUE afin qu'elle expose les propositions d'augmentations tarifaires des produits de services mis en place par la Commune.

REVISION DES TARIF DE CANTINE ET GARDERIE à compter du 1 septembre 2023

Les tarifs de cantine et de garderie sont inchangés depuis 2018. Après une analyse, sur 4 communes environnantes nous constatons que la moyenne du prix de la journée, en 2021, était de 6.54 €.

Le Lycée Technologique qui accueille les enfants à la cantine, établit des menus variés et de qualité qu'il facturait à la commune 3.20 € depuis 2020. L'établissement prévoit une augmentation pour 2023, soit à 3.40 € le repas.

	Tarifs 2018	Propositions 2023
Cantine	3.00 €	3.30 €
Garderie	1.00 €	1.20 €
JOURNEE	6.00 €	6.90 €

REVISION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES à compter du 1 septembre 2023

Le local prêté à titre gratuit à l'association "Baudreix Animation" se nomme le "local Saint-Vincent". La salle du Conseil peut être prêtée à des entreprises pour un montant de 150 € la journée (montant inchangé).

Montant chèques de caution inchangé

- Dégradation : 300 €
- Ménage : 150 €
- Perte clés : 50 €

UTILISATEURS	SALLE DES FETES		SALLE HANDISPORTS		LOCAL ASSOCIATIONS	
	Tarifs 2020	Tarifs 2023	Tarifs 2020	Tarifs 2023	Tarifs 2020	Tarifs 2023
ASSOCIATION PERSONNES HANDICAPEES			GRATUIT			
ASSOCIATION ou AUTO-ENTREPRENEUR DE BAUDREIX	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
ASSOCIATION ou AUTO-ENTREPRENEUR EXTERIEUR	4 € l'heure 130 € les 36 h 150 € les 2 jours	4,50 € l'heure 150 € les 36 h 200 € les 2 jours	5 € de l'heure 165 € les 36 h	5,50 € l'heure 175 € les 36 h		
PARTICULIERS DE BAUDREIX	120 € les 2 jours	150 € les 2 jours				
PARTICULIERS EXTERIEURS	350 € les 2 jours	400 € les 2 jours				

MISE EN PLACE TARIF LOCATION DE TABLE ET/OU CHAISE à compter du 1 septembre 2023

Nous enregistrons de plus en plus de demandes de prêts de tables et chaises pour des manifestations chez les particuliers. Ces demandes engendrent des heures de manutention pour les employés communaux et donc des frais de fonctionnement pour la commune.

Nous avons donc décidé, après débat en Conseil Municipal, d'établir un tarif de location pour ce type de matériel.

Pour information, une table chez un loueur se loue entre 8 € et 10 € et une chaise entre 1.50 € et 3 €.

PROPOSITION	TABLE	CHAISE	En cas de casse ou perte
Particuliers de Baudreix	2 € la table	0,50 € la chaise	20 € la chaise
Particuliers Extérieurs	3 € la table	1 € la chaise	50 € la table

M. LEBAS intéressé à l'affaire se retire de la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le changement des tarifs tel que proposés.
- **PRECISE** que l'entrée ces tarifs seront applicable au 1^{er} septembre 2023.
- **CHARGE M. le Maire** de l'application et de la diffusion des nouveaux tarifs.

II. **AFFAIRES FINANCIERES – DECISION MODIFICATIVE N° 2 : Délibération n° 2023-08-30**

M. le Maire fait lecture à son assemblée de la délibération prise par le SIVOM en date du 12 juillet 2023 relative au vote d'une subvention complémentaire de 25 000 €. Il en explique les raisons.

Afin de pouvoir effectuer le versement complémentaire d'un montant de 1 759.54 € il y a lieu d'effectuer une décision modificative. Dans le cadre de cette décision modificative, des mouvements seront opérés également, afin d'intégrer des recettes qui étaient incertaines lors du vote du budget prévisionnel en avril 2023.

M. le Maire expose le détail de cette décision modificative dans le tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article</i>	<i>Montant</i>	<i>Article</i>	<i>Montant</i>
022 : Dépenses imprévues	1 500.00	7473 : Subvention CG64 (espaces verts)	5 600.00
615232 : Réseau (TE64)	-6 421.00	752 : Revenus des immeubles (Base)	2 300,00
6168 : Autre (Assurance perso complément 2022)	450.00		
6262 : Frais télécommunication (Résiliation orange)	3 000.00		
6531 : Indemnités élus	160.00		
65548 : Autres contributions (SIVOM et TE64)	9 211.00		
Total dépenses :	7 900.00	Total recettes :	7 900.00

Mme BICIEN d'ASSAT intéressée à l'affaire se retire de la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement de la subvention complémentaire au bénéfice du SIVOM du Pays de Nay.
- **VALIDE** la décision modificative telle que proposée par M. le Maire.
- **CHARGE** M. le Maire de l'exécution de cette décision modificative.

III. QUESTION DIVERSES :

Les délibérations prises au cours de la séance commencent
au n°2023-08-29 et se terminent au n° 2023-08-30

Séance levée à 20h20

(Classé par ordre alphabétique)

M. ARTEAGA Absent excusé Procuration à M. BERTRANINE	M. BAZIR	M. BERTRANINE	Mme BICIEN
M. BOUQUET	F. ESCALE	F. GONCALVES	Mme LAMARQUE
M. LAMAZOU	M. LEBAS	Mme MONREPOS	M. NIBERON
M. PEYRE	M. SUPERVIELLE Absent excusé Procuration à M. GONCALVES		